



VEILLE CITOYENNE

Je suis citoyen, je m'engage !

I - PRESENTATION

Veille Citoyenne Togo est une organisation de la société civile au Togo créée le 20 septembre 2019 pour intervenir dans **le domaine du contrôle citoyen de l'action publique** à travers :

1. La veille citoyenne par la promotion de la transparence du processus budgétaire aussi bien au niveau national que local.
2. Le contrôle citoyen de la transparence des marchés publics et délégations de services publics.
3. Le contrôle citoyen de l'efficacité des dépenses publiques.
4. La lutte contre la corruption et l'impunité.
5. La dénonciation des cas de malversation et de mauvaise gestion des ressources publiques.
6. La constitution de dossier pour se porter partie civile dans les crimes économiques.
7. Le Suivi de la mise en œuvre de la Politique Intégrée de Suivi Évaluation (PISE).
8. Des actions de plaidoyer et militer pour l'adhésion du Togo à l'Open Government Partnership et pour la promotion d'Open Data et Open Contracts.

1- VISION

Transparence et redevabilité dans la gouvernance politique, économique et sociale au Togo.

2- MISSION

Renforcer les capacités des citoyens Togolais par le partage des connaissances, la formation et l'influence pour qu'ils soient réactifs, collaboratifs, représentatifs et résiliants afin de veiller à la transparence et de tenir redevable les pouvoirs publics.

3- VALEURS

Rigueur, Responsabilité, Engagement.

II- DEFINITION ET MODE D'ACTION

Veille Citoyenne Togo intervient dans le domaine du contrôle citoyen de l'action publique.

Le contrôle citoyen de l'action publique, c'est le fait d'avoir un droit de regard dans la gestion de la chose publique. Cela suppose que les dirigeants que nous avons désignés par les élections doivent rendre compte aux citoyens de leur gouvernance politique, économique et sociale.

QUE FAIRE ?

En tant que citoyens, notre devoir est de suivre de près les actions de nos dirigeants qui ont la responsabilité de répondre à nos besoins et de trouver des solutions aux problèmes de nos communautés. Par conséquent, il est de notre devoir de veiller de près afin que les promesses qu'ils

Association déclarée au MATDCL du Togo sous le N°052/2020



VEILLE CITOYENNE

Je suis citoyen, je m'engage !

ont tenues devant nous pendant les campagnes politiques puissent être réalisées dans le bien-être de nous tous.

C'est pourquoi chacun de nous doit s'engager en tant que citoyen pour un contrôle citoyen de l'action publique efficace. L'adhésion massive des citoyens est un facteur déterminant pour un contrôle citoyen de l'action publique efficace.

Donc nous devons travailler pour créer l'adhésion des citoyens à travers les séances de sensibilisation pour que nos compatriotes comprennent d'abord que l'État c'est eux, c'est nous et personne d'autres. Par exemple, lorsque l'État construit une route, une école, un dispensaire ou une fontaine d'eau dans sa communauté, ce n'est pas une faveur qu'on accorde au citoyen ni qu'on a pitié de lui, mais c'est son droit d'avoir accès aux services sociaux de base pour sa survie et un devoir pour les dirigeants que lui-même à désigner aux élections pour réaliser ses ouvrages avec l'argent public.

COMMENT FAIRE LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE ?

Première Étape : La base de tout contrôle citoyen de l'action publique est de disposer d'informations fiables. Ceci est fondamental pour tout effort de contrôle citoyen. Il faut disposer des faits nécessaires pour prendre une décision en connaissance de cause.

Pour disposer d'informations nécessaires sur des faits ou des problèmes que vous avez constatés dans votre communauté ou sur le plan national, il faut dans un premier temps aller vers les autorités publiques en tant que **point focal de l'association VEILLE CITOYENNE TOGO** pour écouter leur version des faits avant toute action. Si, par exemple, le problème concerne la construction de routes qui a été budgétisée et non réalisée, les informations fournies doivent être telles qu'elles aident les citoyens à comprendre qu'ils ont droit à ce service, qui en est responsable et les mesures nécessaires qui peuvent être prises pour garantir la fourniture de ce service.



Seconde Étape : Une fois qu'on dispose d'informations fiables, alors il faut se mobiliser pour dénoncer des faits de corruption, de mauvaises pratiques, de l'absence ou des mauvaises qualités des services publics ou réclamer davantage de transparence dans la gestion des deniers publics ou de meilleurs services publics pour la communauté.



Troisième Étape : A la seconde étape, nous avons eu à dénoncer, nous avons eu à réclamer, alors il est important de faire un suivi de nos actions pour voir si cela a donné des résultats positifs. Si cela n'a pas donné de résultats positifs, alors il faut changer de stratégie.

CONCLUSION

Le contrôle citoyen de l'action publique se fonde sur l'action collective. Comme disait un célèbre militant nigérian. "N'agonisez pas, mais organisez-vous".

Association déclarée au MATDCL du Togo sous le N°052/2020